



Informations municipales

Résultats des élections

Le second tour des élections régionales et départementales 2021 a eu lieu le dimanche 27 juin 2021.

Taux de participation au second tour : 32,01 % (moyenne nationale : 34,3 %)

Régionales :

Laurent Wauquiez - La Région avec toutes ses forces : 58,47 % des votes.

Fabienne Grebert - Ensemble, l'écologie c'est possible ! : 29,45 % des votes.

Andréa Kotarac - Rassemblement National : 12,08 % des votes.

Départementales :

Martine Publié et Christian Vivier-Merle - Majorité départementale : 63,38 % des votes.

Ariane Aubonnet et Pascal Terrier - Un nouvel élan pour le canton : 36,62 % des votes.

Consultez les résultats détaillés sur :

<http://www.bully.fr/fr/actualite/238389/resultats-elections-regionales-departementales-2nd-tour>

Feu d'artifice du 13 juillet

La commune a le plaisir de vous annoncer que le traditionnel feu d'artifice pourra être tiré cette année sur l'esplanade du Repiel à 23 h. L'interclasse proposera une animation festive à cette occasion et dans le respect du protocole sanitaire en vigueur.

Sanitaires publics

Les travaux de démolition ont eu lieu le 21 juin, ils laissent leur place à une future cellule sanitaire publique automatisée et ce pour le confort de tous !

Inscription aux services périscolaires

Les dossiers d'inscription seront à rendre avant le 23 août, ils seront disponibles sur le site internet de la commune, à partir du 1er juillet. <http://www.bully.fr/>

Pour toutes questions, s'adresser à la coordinatrice périscolaire par téléphone ou par mail : persicolaire@bully.fr / 06 34 57 38 31

Chantier Jeunes

La commune a validé en conseil municipal du 25 mai dernier, la réalisation d'un chantier jeune sous l'impulsion de la CCPA. Un groupe de 6 jeunes bullylois aura pour mission la remise en état des portes de la salle du Repiel dans la partie bar. Les jeunes seront encadrés par le responsable des services techniques ainsi que la responsable du secteur jeunes Bully-Saint Germain-Nuelles. Ce dernier se déroulera du 5 au 9 juillet.

Incroyables talents bullylois & repas de l'amitié

Comme chaque année, le CCAS de la commune organise le repas de l'amitié, qui aura lieu le 5 décembre prochain. Pour cette occasion, venez nous faire découvrir **votre incroyable talent** (artistique / culturel).

Ce moment se veut être un temps d'échange intergénérationnel.

Si vous avez 14 ans et plus, envoyez-nous **une courte vidéo de vos projets** à l'adresse mail suivante : karine.mathieu.mairie@gmail.com le 30 octobre 2021 au plus tard.

Forum des associations

Cette année le forum aura lieu le dimanche 05 septembre entre 9 h 30 et 12 h.

Présentation saison culturelle mutualisée Bully - Saint Germain-Nuelles - L'Arbresle

La présentation de la saison 2021/2022 aura lieu le vendredi 10 septembre 2021 à 19 h à la salle du Repiel.

Pass Culture Région

Depuis la fin mai 2021, tous les jeunes âgés de 18 ans peuvent activer leur Pass culture et bénéficier de 300 € pour réserver des places de cinéma, de concert, acheter des livres, s'inscrire à un cours de danse, de musique ou prendre un abonnement à une plateforme de streaming. <https://pass.culture.fr/>

Géocaching des Monts du Lyonnais

Munis de votre smartphone, et de l'application mobile « Les Gnolus », partez à la chasse aux petites créatures, les Gnolus, et arpentez les 12 parcours qui jalonnent les Monts du Lyonnais tout en découvrant la richesse du patrimoine !

Rens. et tarifs pour chaque animation : OT du Pays de L'Arbresle ; Tél. 04 74 01 48 87 ; www.arbresletourisme.fr ; officedetourisme@paysdelarbresle.fr - <https://lesgnolus.fr>

Rappel des règles de civisme et de bonne conduite

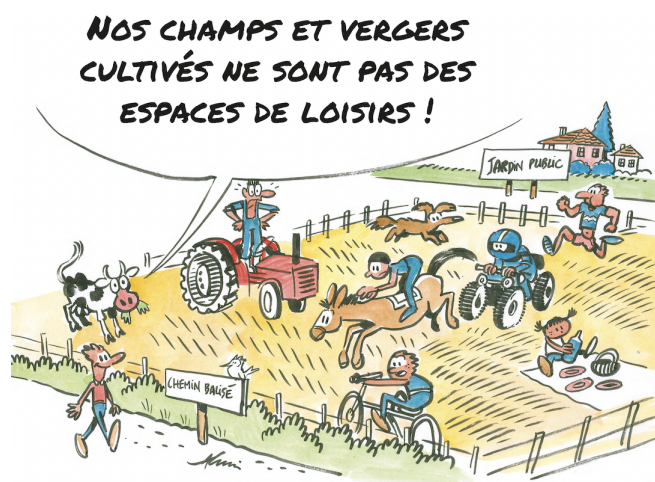
Par souci de bon voisinage, merci de bien vouloir respecter les horaires d'utilisation des tondeuses et autres engins à moteur, fixés par arrêté préfectoral n° 99-1667 du 27 juillet 2015, à savoir du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30, le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

Campagne de sensibilisation aux incivilités et vols et sur les champs et vergers

Les agriculteurs doivent faire face à la multiplication des incivilités dont ils sont les victimes au quotidien sur leurs espaces de travail. Un appel au civisme et un rappel des bons comportements à adopter s'imposent.

Promeneurs, marcheurs, vététistes, cavaliers, cyclistes, motocyclistes... Voici quelques règles de savoir-vivre ensemble à respecter dans les espaces agricoles :

- Restez sur les chemins balisés (sentiers PDIPR, circuits VTT...);
- Respecter les propriétés privées et les clôtures ;
- Tenez votre chien en laisse et ramassez ses excréments ;
- Ne jetez pas vos déchets dans la nature ;
- Ne stationnez pas votre voiture dans les chemins ou les champs ;
- Pour votre sécurité, ne pénétrez pas dans les enclos, n'effrayez pas les animaux ;
- Pour prévenir les accidents, n'approchez pas des engins agricoles ;
- Ne cueillez pas les fruits et légumes (même une pomme ou quelques cerises...).



Composteurs CCPA

En raison de la crise sanitaire, la filière du bois est fortement touchée, impactant les commandes de composteurs. Ces derniers sont donc en attente auprès du fournisseur. La production devrait reprendre en septembre 2021. Cela n'empêche pas la réservation, qui reste possible, même si les délais seront un peu plus longs.

Tarif d'un composteur (à 25 € aujourd'hui)

Réservation sur :

https://www.paysdelarbresle.fr/wp-content/uploads/2021/04/CCPA_formulaire_reservation_composteur_2021-remplir.pdf

Moustique tigre

Le moustique tigre se développe dans l'eau, même dans les plus petites quantités.

Toute eau calme doit être surveillée, vidée ou renouvelée.



C'est en adoptant tous ensemble et régulièrement quelques gestes simples pour lui bloquer l'accès à l'eau que nous gagnerons le match.

Le Département du Rhône agit contre le moustique tigre via son opérateur EID Rhône-Alpes, dont les agents sont autorisés à pénétrer dans les propriétés publiques et privées pour procéder aux opérations relatives à la lutte contre les moustiques, par arrêté préfectoral n° 69-2021-04-13-00006. En savoir plus www.rhone.fr/moustiquetigre

Lutte contre le frelon asiatique

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire Rhône-Alpin. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles. Vous trouverez plus de détails sur notre site : <http://www.bully.fr/fr/actualite/174542/>.

Réglementation brûlage de végétaux

 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 20 décembre 2013 Vous êtes Particulier ou Professionnel (hors agriculteur et forestier)	 ARRÊTÉ PRÉFECTORAL spécifique du 20 décembre 2013 Vous êtes Agriculteur ou Forestier
<p>Il est interdit... d'incinérer des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel, issus de l'entretien des jardins et des espaces ou domaines publics ou privés.</p>	<p>Il est interdit... d'incinérer des déchets verts, des végétaux coupés ou sur pieds, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel, à des fins agricoles ou forestiers.</p>
<p>Dérogation à titre EXCEPTIONNEL</p> <p>Dans tout le département Une dérogation doit être demandée auprès de la Direction départementale des territoires pour l'une des raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• enjeux sanitaires constatés <u>organismes nuisibles, plantes invasives</u>• <u>accessibilité difficile</u> enclavement, contrainte topographique	<p>Dérogation à titre EXCEPTIONNEL</p> <p>Hors périmètre Plan de Prévention de l'Atmosphère La demande de dérogation n'est pas nécessaire. Veuillez simplement à informer votre mairie et la Direction départementale des territoires de toute opération de brûlage.</p> <p>A l'intérieur du périmètre Plan de Prévention de l'Atmosphère Une dérogation doit être demandée auprès de la Direction départementale des territoires pour l'une des raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• enjeux sanitaires constatés <u>organismes nuisibles, végétaux contaminés</u>• <u>accessibilité difficile</u> enclavement, contrainte topographique
<p>Pour obtenir un formulaire de dérogation, veuillez adresser votre demande à : ddt-brulage@rhone.gouv.fr (réponse sous 21 jours)</p> <p>Si la demande de dérogation vous est accordée :</p> <ul style="list-style-type: none">• assurez vous d'être impérativement hors épisode de pollution (consultez le site : www.atmo-auvergnerhonealpes.fr)• informez votre mairie avant de procéder au brûlage• sécurisez, lors de l'opération, les biens et les personnes.	<p>Avant de penser à brûler, pensez à VALORISER VOS DÉCHETS</p> <p>Pour le cas particulier des vignes, la dérogation peut-être valable pour une durée de 3 ou 6 ans, voire permanente, pour des raisons de topographie.</p>

Les déchetteries sont mises en place dans ce cadre là pour la gestion de ces déchets. Vous pouvez avoir accès aux déchetteries de Fleurieux-sur-l'Arbresle et/ou Courzieu.

Prévention noyades

Face à l'augmentation des noyades en été, le ministère des Solidarités et de la Santé rappelle les conseils pratiques et comportements à adopter pour se baigner sans danger. Il s'est également associé au ministère chargé des sports et à santé publique France pour déployer une campagne de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique.

Avec la recrudescence des constructions et installations de piscines individuelles, voici quelques conseils :

- Baignez-vous en même temps que vos enfants ou désignez un seul adulte responsable de la surveillance ;
- Ne faites pas autre chose lorsque votre enfant se baigne ;
- Ne restez pas le regard fixé sur votre téléphone ou votre tablette ;
- Ne vous absentez pas, même quelques instants ;
- Soyez particulièrement vigilants lors des baignades dans des piscines « hors-sol » (non enterrées) qui ne disposent pas de dispositif de sécurité.

Les dispositifs ne remplacent pas la surveillance active et permanente des enfants par un adulte.

L'écho des assoc'

Vacances d'été au centre de loisirs Bully / Saint Germain Nuelles

Le centre sera ouvert du 07 au 30 juillet inclus pour les enfants de 3 à 11 ans, à l'école de St Germain. Le programme des activités est disponible sur : www.mjc-larbresle.fr (rubrique « Accueil de Loisirs Bully / Saint Germain Nuelles »).

Inscriptions auprès de Manon Wozniak, coordinatrice du centre (manon.wozniak@mjc-larbresle.fr - 06 46 31 06 61).

Séjour été ados : "construis ton séjour"

Les séjours sont des occasions de vivre des rencontres et un rythme différent du quotidien ; les lieux choisis et le type d'accueil offrent un dépaysement certain. Ces changements offrent un recul bénéfique aux jeunes qui reviennent souvent ressourcés.

Quand : **du 19 au 23 juillet 2021**

Où : Au camping Valdie à Die 26150

Tarifs : à partir de 230 €

Plus d'infos par mail à : direction.jeunesse@mjc-larbresle.fr
ou par téléphone au 06 46 31 06 61 ou au 07 83 61 94 96

Une nouvelle association à Bully : LA CASA DE BULLY

C'est avec enthousiasme que Geneviève Jeanpierre et Anne Hostachy nous annoncent la naissance de **LA CASA DE BULLY** ! Association loi 1901- 7 rue des fossés.

Un lieu d'échanges, de partages, de découvertes et de rencontres. Tenu par des bénévoles locaux désireux de proposer un lieu de vie et d'activités : Ateliers / Cours / Cercles de paroles / Bulles de vies / Soirées thématiques / Coworking / Bien être / Services...

La programmation des activités sera évolutive et au fil de vos envies et propositions. Les maîtres mots de La Casa ? « **inspiration** » « **convivialité** » « **solidarité** »

Vous avez une passion à partager ? Un savoir-faire à transmettre ? Des histoires à conter ? Du temps à donner ? Venez nous rejoindre pour cette jolie aventure. Adhésion 18 € / an. Ouverture prévue en septembre.

Contactez-nous : assolacasadebully@gmail.com ou via notre boîte aux lettres / boîte à idées.

Anciens combattants, section de Bully

Nos amis de la Section de Sarcey organisent un concours de pétanque à Sarcey **le 3 juillet 2021**, à partir de 13 h 30. Le traditionnel repas friture aura lieu **le 5 août 2021 à 19 h 30** à Sarcey. Les adhérents et leurs épouses, désirant participer à ces deux manifestations, sont priés de se faire inscrire auprès de notre président Louis Debourg (Tél: 04 74 01 50 05).

FC BULLY

Pour finir cette année sportive 2020-2021 le FC Bully organise son assemblée générale **lundi 05 juillet 2021 au Stade Claude Eyraud à Bully à 20 h 00**

Nous comptons sur la présence de nos membres licenciés pour préparer la saison 2021-2022.

La section football organisera UNE MATINÉE DÉCOUVERTE ET INITIATION le **samedi 04 septembre 2021** au stade **entre 10 h et 12 h**, ouverte à tous les enfants nés entre 2010 et 2016, Elle sera suivi d'une APRÈS-MIDI FESTIVE POUR TOUS LES BULLYLOIS. Au programme : barbecue, pétanque, football, jeux gonflables et différentes animations pour petits et grands.

La section pétanque ouvre ses portes à tous. Rendez-vous au stade **chaque lundi soir à partir de 18 h 30** pour partager de longues parties et des bons moments de convivialité.

Contact section football : Rémy Jeanpierre 06 32 18 72 20 ou sur la page facebook du club

Contacts section pétanque : Frédéric Poulard 06 08 66 66 64 ou Bernard Eyraud 06 84 46 56 17

EAJE des Ptit's Loups

L'Assemblée générale de l'association des P'tits Loups, s'est tenue le mardi 9 juin en présence d'une partie des parents adhérents, de Mesdames Mathieu et Perruquon représentant la Mairie, de Mme Coquard représentant la PMI du Rhône, et d'une partie des salariées.

Aurélié Gouttenoire présidait cette séance pour la dernière fois. Adeline Romany reprend la présidence.

L'année 2021-2022 sera également une année de passation entre Michèle Perrot et Céline Bourbon qui travaillent en binôme pour assurer la direction de la crèche.

En retraite progressive, Michèle Perrot travaillera deux jours par semaine. Céline Bourbon prendra la direction de la crèche en septembre 2022.

Classes en 1 - Grenouilles du pauvre

Les classes en 1 proposeront une vente des « grenouilles du pauvre » le **dimanche 18 juillet de 9 h à 12 h**.

Vous pourrez déguster sur place ou profiter de la vente à emporter.

Que sont les grenouilles du pauvre ? Il s'agit de brèches de poulet avec une persillade.

Toutes les personnes dont l'année de naissance se termine en « 1 » sont invitées à se présenter à cette occasion pour nous rencontrer ou à contacter Elodie : 06 74 80 57 65 / Bérengère : 06 59 03 21 80

La date de la fête des classes en 1 aura lieu le **samedi 09 octobre 2021**. Nous espérons retrouver un peu d'animation et une fête qui tient à cœur de tous les bullylois(es).

L'agenda

- 02 juillet : pétanque des pompiers
- 03 juillet : pétanque des anciens combattants
- 05 juillet : assemblée générale FC Bully à 20 h 00
- 13 juillet : feu d'artifice à 23 h 00
- 18 juillet : grenouilles des pauvres (classes en 1)
- 19-23 juillet : séjour ados (MJC)
- 05 août : repas friture des anciens combattants
- 14 août : messe de l'Assomption à 18 h 30
- 22 août : messe à 11 h 00
- 04 septembre : matinée initiation FC Bully
- 05 septembre : forum des associations à 9 h 30
- 05 septembre : messe à 11 h 00
- 10 septembre : présentation saison culturelle

Chroniques d'hier et d'aujourd'hui

Zoom sur... des vacances originales

Les vacances d'été arrivent ! Vous ne voulez plus être confrontés aux fermetures de frontières, ni aux chassés-croisés divers de l'été ? Vous voulez éviter les David Guetta du sud et le Covid Delta de l'ouest ? Sachez qu'il existe, à proximité de chez vous, une multitude de possibilités permettant de passer des vacances originales. Delphine Poisson, aventurière Bullyloise, nous le confirme. Nous la remercions pour sa participation dans cette chronique qui devrait sentir bon la moisson et la citronnade.

Il paraît que vous avez passé des vacances atypiques dernièrement, pouvez-vous nous en dire plus ?

A l'époque où nous étions frappés par la limite de déplacement, une amie d'Eveux nous a convaincu de tester un séjour non commun, ce que nous avons fait ! Nous sommes partis 3 jours tout au bout...des 10 kms : à Bessenay... et en roulotte ! Nous étions 2 familles de 4/5 personnes. Les roulottes, simples et bien décorées, possédaient une pièce unique avec des toilettes sèches séparées. Une salle et des douches communes étaient à notre disposition.

Qu'est-ce qui vous a motivé à tenter l'expérience ?

L'originalité du logement, la proximité géographique, l'envie de passer des vacances en plein air, l'envie de couper avec le quotidien.

Quelles activités avez-vous pratiquées pendant ces 3 jours ?

Nous avons fait une randonnée à pieds et une sortie VTT, mais avons également pu nous détendre tranquillement autour d'une partie de pétanque, d'un barbecue avec des chamallows® grillés, et de jeux de société en soirée. De quoi nous déconnecter de nos téléphones et nous reconnecter entre nous et avec la nature. Ce fut une belle parenthèse revigorante.

Une anecdote ?

Un soir, vers minuit, nous avons eu peur car nous avons été réveillés par quelqu'un qui rôdait autour de la roulotte . Celui-ci essayant même, à plusieurs reprises, d'ouvrir notre roulotte. Mon mari s'est levé et, en ouvrant la porte, fut surpris de découvrir notre ami avec sa capuche sur la tête assis devant l'entrée. Celui-ci était allé aux sanitaires et sur le retour s'était trompé de roulotte !

Seriez-vous tentés par d'autres expériences originales du même type ?

Nous avons déjà testé les cabanes dans les arbres, et un lodge. On le referait avec plaisir. Pourquoi pas une cabane sur l'eau la prochaine fois !!

Un mot pour les Bullylois ?

N'hésitez pas à tenter l'expérience originale de ce type de logement dans un environnement rural avec un paysage qui diffère de celui de Bully car plus vallonné et au milieu des cerisiers en fleurs au printemps.

L'équipe municipale compte sur vous pour les prochains liens

Merci de nous envoyer vos infos par mail (communication@bully.fr) avant le 20 août pour parution le mois suivant.
Mairie : 1, allée du Vingtain 69210 BULLY – Tél : 04 74 01 00 67 / Fax : 04 74 01 33 92 / www.bully.fr / mairie@bully.fr
Horaires d'ouverture : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h - vendredi de 15 h à 19 h
Police municipale : 06 84 63 60 98 - police@bully.fr